



# MAIRIE DE SAINT-MARTIN-d' ARDECHE

## Compte Rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 14 octobre 2013 à 20 h 30

La Porte Sud des Gorges

Date de convocation : 7 octobre 2013

Nombre de conseillers en exercice :	14
Présents :	13
Votants :	14

L'an deux mille treize  
Le 14 octobre à 20 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence du maire Monsieur Louis JEANNIN.

Étaient présents :

Mesdames : ALBINI, DECHASEAUX, MALFOY

Messieurs : JEANNIN, ARCHAMBAULT, AUZAS, BIEGEL, BRAVAIS, LALY, LHERMITTE, MEUNIER, MONJU, RAMIERE

Étaient excusés avec pouvoirs donnés : M. KIRSCHER procuration JEANNIN

Était excusé sans pouvoir donné :

**M. Aurélien MONJU** est désigné comme secrétaire de séance.

Après avoir procédé à l'appel des membres, constaté que le quorum était atteint, avant de passer à l'ordre du jour le maire fait adopter à l'unanimité le Compte rendu du Conseil Municipal du 16 septembre 2013.

***Le maire passe ensuite à l'ordre du jour :***

1/ - Crèche Intercommunale de Saint Martin d'Ardèche - Mise à disposition d'un terrain à la CC DRAGA remplace et annule la délibération n° 5-7 du 27.08.2013

Le maire indique que par courrier en date du 27 septembre 2013, la Direction des Libertés Publiques, de la légalité et des Collectivités locales, Bureau des Collectivités locales de la Préfecture de l'Ardèche nous informe que notre délibération n° 5-7 du 27.08.2013 mettant à disposition de la communauté de communes DRAGA d'un terrain en vue de la réalisation éventuelle d'une nouvelle crèche intercommunale sur la commune contient une source de quiproquo futur éventuel en mentionnant deux notions contradictoires à savoir « *une cession à titre gratuit* » et « *une mise à disposition* ».

Le maire spécifie qu'en effet une mise à disposition est distincte d'une cession dans la mesure où le bien reste la propriété de la collectivité tel était d'ailleurs bien le sens que le Conseil Municipal unanimement avait exprimé dans son vote.

« *Quelle chose merveilleuse serait la société des hommes, si chacun mettait son bois au feu, au lieu de pleurnicher sur des cendres* » (Alain)

Hôtel de ville – Place Léopold Chiron – 07700 – SAINT-MARTIN-D'ARDECHE - Tel : 04.75.04.66.33 – Fax : 04.75.98.71.38

Site : [www.saintmartindardeche.fr](http://www.saintmartindardeche.fr)

e-mail : [ma-stmda@inforoutes-ardeche.fr](mailto:ma-stmda@inforoutes-ardeche.fr)

Aussi il convient d'annuler la délibération n° 5-7 du 27.03.2013 et d'en prendre une nouvelle afin d'éviter tout quiproquo sur la nature de la transaction, lequel pourrait avoir des effets juridiques et comptables non souhaités, nouvelle délibération dont le libellé serait le suivant :

Par courrier en date 8 août 2013 la Communauté de Communes DRAGA nous fait part de sa vigilance quant à l'accueil du jeune public sur le sud du territoire communautaire.

L'extension de la crèche sur son site actuel présentant quelques difficultés dues à la nature du terrain, le bureau communautaire du 25 juillet 2013 a envisagé une solution alternative qui pourrait être un projet de création d'une nouvelle crèche sur Saint Martin d'Ardèche, dans la mesure où le Conseil accepte de mettre à disposition le terrain nécessaire à cette réalisation.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **De mettre à disposition de la Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche le terrain strictement nécessaire à la réalisation d'une nouvelle crèche pour un bâtiment avec cour et parking sur une partie de la parcelle A1673 (actuellement parking du Soutou)**
- **Qu'il s'agit bien d'une mise à disposition,**
- **Que la commune conservera la partie non occupée pour ses réalisations futures dans ce secteur.**

2/ - Approbation de la modification des statuts de la CC DRAGA après prise de compétence tourisme le 19 septembre 2013 – Le Maire

Le maire rappelle que le Conseil Communautaire de la communauté de Communes a délibéré à l'unanimité pour la prise de compétence Tourisme le 19 septembre 2013

La pertinence de ce transfert de compétence s'apprécie au regard de l'optimisation des moyens humains et financiers, de la rationalisation de son organisation mais également au regard de notre capacité à construire ensemble une offre touristique toujours plus complète, toujours plus lisible et toujours plus visible.

A l'issue des travaux de réflexion validés au cours de onze comités de pilotage, les élus de ce comité, désignés par délibération du 29 septembre 2011, proposent la modification des statuts de la Communauté de Communes, article 5 § II et d'y ajouter :

*« - Elaboration d'une politique et stratégie de développement de l'économie touristique sur le territoire ;*

*- Conduite de cette politique en partenariat avec les institutions départementales, régionales, nationales et européennes afin de favoriser l'attractivité du territoire et induire des retombées économiques significatives ;*

*- Sensibilisation, accueil et appui à l'ensemble des acteurs économiques ;*

*- Veille économique territoriale ;*

*- Promotion touristique du territoire, reprenant les activités transférées des Offices de Tourisme et Points d'Information. »*

A ce stade, l'entretien et la gestion des plages, bases de loisirs, gîtes, campings, port, grottes et de manière générale tout équipement en dehors des OT et points info restent dans le champ de compétence communal. L'échelon communautaire aura toutefois un souci de coordination au niveau de la programmation et de la promotion de ces équipements ou des manifestations liées à ces équipements.

Aussi,

- **Vu** l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les compétences des Communautés de Communes ;
- **Vu** l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modalités du régime des transferts de compétences ;
- **Vu** les statuts de la Communauté de Communes DRAGA reconnus par arrêté préfectoral n°2012-118-0003 du 27 avril 2012 ;
- **Vu** la délibération n°77 du Conseil Communautaire du 23 septembre 2011 relative à la mise en place d'un comité de pilotage pour l'étude de la prise de compétence tourisme ;
- **Vu** l'avis du comité de pilotage tourisme réuni le 4 juillet 2013 ;

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **Approuve la modification, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, de l'article 5§ II des statuts de la Communauté de Communes telle que proposée ci-dessus ;**
- **Charge le maire de communiquer au Président de la Communauté de Communes DRAGA la délibération qui approuve les nouveaux statuts conformément à l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;**
- **Accepte que le transfert de compétence résultant de la présente définition donne lieu à évaluation et à procès-verbal dans les conditions règlementaires requises.**

**3/ - Approbation délibération CC DRAGA du 19 septembre 2013 sur la nouvelle attribution de compensation suite à la CLECT du 30 mai 2013 — Le Maire**

Le maire indique que lors de sa séance du 19 septembre 2013 la Communauté de Communes DRAGA a adopté les propositions de la CLECT réunie le 30 mai 2013 concernant les ajustements des charges évaluées du transfert de la compétence petite enfance, enfance-jeunesse.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,**  
- **Approuve les nouveaux montants tels que délibérés par la CC DRAGA le 19 septembre 2013**

*Le maire constate l'arrivée de Monsieur Gérald RAMIERE en séance*

**4/ - Approbation délibération CC DRAGA du 19 septembre 2013 sur la modification statutaire en vue d'étendre les compétences statutaires de la CC à une compétence supplémentaire concernant les communications électroniques — Le Maire**

Le maire indique que le Conseil Communautaire de la CC DRAGA en date du 19 septembre 2013 a approuvé l'extension des compétences de la Communauté de Communes DRAGA à une compétence supplémentaire telle que définit au nouvel article 10 auquel est ajouté un paragraphe concernant les communications électronique.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,**  
**Approuve la modification statutaire de l'article 10 tels que délibérés par la CC DRAGA le 19 septembre 2013**

« *Quelle chose merveilleuse serait la société des hommes, si chacun mettait son bois au feu, au lieu de pleurnicher sur des cendres* » (Alain)

Hôtel de ville – Place Léopold Chiron – 07700 – SAINT-MARTIN-D'ARDECHE - Tel : 04.75.04.66.33 – Fax : 04.75.98.71.38

Site : [www.saintmartindardeche.fr](http://www.saintmartindardeche.fr)

e-mail : [ma-stmda@inforoutes-ardecche.fr](mailto:ma-stmda@inforoutes-ardecche.fr)

## 5/ - Finance – DM budget Commune – Michel Laly

Michel Laly évoque la nécessité de réaliser un Décision modificative sur le budget commune affectant 50.000€ au 2315 en dépense et 40.000 € en recettes au 2138 ainsi que 10.000€ au 2188 pour un montant équilibré à 50.000€

Objets : Virement de crédits

### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2315 (040) : Installation, matériel et outil	50 000,00	2138 (040) : Autres constructives	40 000,00
		2188 (040) : Autres immobilisations corpor	10 000,00
	50 000,00		50 000,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>50 000,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>50 000,00</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la décision modificative d'augmentation de crédits d'investissement du budget Commune de 50.000 €**

## 6/ - Tarifs location salles annexes et petits cirques – Le Maire

Le Maire expose qu'il convient de délibérer pour établir le tarif de location des salles municipales situées à l'arrière de la salle des mariages (ex CCAS et Bureau Garde) pour les associations ou personnes extérieures à la commune ou pour les associations communales ou personnes de la commune y exerçant une activité rémunérée.

Il est proposé le tarif de 15 € la journée et 50 € la semaine

Par ailleurs par mesure de commodité pour les placiers il convient d'arrondir le chiffre du tarif « petits cirques » qui était fixé à 37,50 € comme ils paient souvent en liquide il serait plus aisé de le mettre à 38€.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, les tarifs suivants des salles à louer autres que la salle des mariages ou la salle polyvalente :**

- **15€ la journée**
- **50 € la semaine**
- **Petits cirques : 38 €**

## 7/ -Urbanisme – Daniel Archambault

### **A/ - Extension BT poste de Sauze alimentation parcelle A 2111**

Daniel Archambault présente l'avant projet sommaire du SDE07 d'extension de du réseau électrique BT/poste de Sauze vers la parcelle A2111

Les estimations font apparaître un coût total de 25.995,46 € TTC, la part de la Commune s'élevant à 25% de ce montant payable en 10 ans au SDE07 pour un montant total de 5.433,83 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés accepte l'avant projet sommaire présenté par le SDE07 n° 13518D concernant l'extension BT/poste de Sauze alimentation parcelle A2111**

## **B/ - Mise en discrétion des réseaux BT/postes Tabion et Saint Martin et rénovation de l'éclairage public**

Monsieur Archambault présente le projet du SDE07 de mise en discrétion des réseaux (électrique et téléphone) sur la rue d'Andronne jusqu'au Tennis du BT/ postes Tabion et Saint Martin.

Pour un montant de travaux estimé à 166.000 € l'engagement communal compte tenu des subventions qui seront perçues s'élèverait :

- Electrification : 22.500 € payable sur 10 ans
- Eclairage public : 17.000 €
- Ligne téléphonique : 32.000 €

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés accepte le projet de mise en discrétion des réseaux BT/postes Tabion et Saint Martin tel que présenté par le SDE07***

## **8/ - Motion pour une transition énergétique responsable – rapporteur Le Maire**

Le maire énonce qu'une motion pour « *une transition énergétique responsable* » a été présentée pour vote à la communauté des communes DRAGA par Monsieur Claude LEVEQUE de Bourg Saint Andéol, après avoir été approuvé à l'unanimité moins une voix par le Conseil Municipal de Bourg Saint Andéol.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents et représentés, la motion présentée par Monsieur LEVEQUE pour une « transition énergétique responsable » et***

- Il affirme qu'il n'est pas sensé d'opposer renouvelable et nucléaire, car c'est l'addition des deux énergies non carbonées qui peut constituer un début de réponse au problème énergétique et climatique mondial à un coût acceptable pour la société.
- Il considère que la France aura durablement besoin d'une part importante de nucléaire si l'on veut limiter notre dépendance en matière d'énergie fossile. Ce maintien du nucléaire à long terme dans le mix énergétique français implique une sûreté nucléaire irréprochable, d'où la nécessité de conserver une filière industrielle performante et tournée vers l'excellence.
- Il demande un rééquilibrage des moyens de production qui soit progressif et compatible avec l'économie, le social, l'évolution des technologies et la sûreté nucléaire, les besoins électriques du pays, la montée en puissance des énergies renouvelables et les engagements environnementaux sur les émissions de gaz à effet de serre. Ce rééquilibrage devra garantir un prix compétitif de l'électricité, notamment pour les entreprises.
- Il demande d'être très vigilant sur toutes les décisions qui pourraient provoquer des hausses sur le coût de l'énergie pour les ménages alors que 3 millions de foyers (soit près de 11% des français) éprouvent des difficultés à régler leur facture d'électricité.
- Il confirme la priorité orientée vers l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments.
- Il demande la poursuite de l'exploitation de la Centrale du TRICASTIN, tant que son fonctionnement sera autorisé par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), la décision de mise hors service de 18 à 24 réacteurs nucléaires d'ici 10 ans comme le demande certains, pouvant entraîner sa fermeture.
- Il réaffirme l'exigence absolue d'amélioration continue de la sûreté du site du TRICASTIN.

Il s'agit là de dispositions concrètes dont la mise en œuvre est compatible avec les ressources de notre pays et qui contribueront à la relance de l'économie.

Ce sera ensuite aux parlementaires de prendre leurs responsabilités et de décider de la suite à donner en toute connaissance de cause.

**a) – Le point sur l'aménagement d'un accrobranche - Jean-Luc Bravais :**

M. Bravais informe le conseil que la municipalité a été approché par le propriétaire d'un accrobranche sur Vallon Pont d'Arc pour essayer d'implanter la même activité ludique sur la commune.

Divers terrain ont été examinés, le manque crucial d'arbres d'une hauteur conséquente handicape ce projet qui, s'il peut aboutir, aura le soutien de la collectivité dans les démarches administratives et avec les propriétaires éventuels.

**b) – Le point sur la préparation du marathon – Le maire**

Le maire informe le conseil de la tenue de la réunion de sécurité habituelle à Vallon Pont d'Arc le 8 octobre dernier, que les dispositions prises seront identiques à celle de l'organisation de 2012 qui n'avait pu être conduite à son terme à cause de l'annulation mais dont toute la phase de préparation avait été réalisée.

Le maire rappelle la mise en avant importante par les organisateurs du club de Vallon du soutien du village de Saint Martin d'Ardèche dans le déroulement de l'arrivée avec la confection des sandwiches participants, repas chauds forces de l'ordre et secours ainsi que bénévoles et depuis 4 ans la mise en place du marché gourmand donnant une couleur festive exceptionnelle à cette épreuve.

Le maire rappelle la réunion de préparation sur Saint Martin le mardi 15 octobre à 19h en la salle polyvalente.

**c) - Le point sur la journée départementale du canoë Kayak à Saint Martin le 6 octobre – Pascal L'HERMITTE**

Pascal L'Hermitte rappelle le bon déroulement de cette journée ardéchoise qui a rassemblé de nombreux jeunes qui ont pu s'exprimer et loyalement s'expliquer le matin sur les différents parcours de compétition proposés ; l'après midi étant plus conviviale avec la participation des parents dans les embarcations. Journée qui devrait être pérennisée par le Comité Départemental.

Le maire rappelle la qualité du club de Saint Martin d'une part et surtout de ses jeunes athlètes bien classés au niveau départemental et même régional et souhaite qu'un soutien se crée au niveau du village pour « supporter » ces jeunes dans une discipline de compétition difficile leur développant des qualités essentielles pour la réussite de leur vie future ; le maire souligne aussi la prestation de la pirogue des « féminines » qui ont su, par un grand talent de cascadeuses, faire une démonstration de « chavirage maîtrisé » à l'arrivée !

**D) - Le point sur le dernier Comité Syndical SGGG du 7 octobre – Christine Malfoy**

Le SGGG s'est engagé dans divers partenariats notamment avec la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche, pour des animations proposées dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, partenariat qui pourrait aussi être engagé avec l'école de St Martin pour les prochaines semaines.

Un partenariat de coopération décentralisée avec le LAOS pour le développement d'un écotourisme souterrain dans la Province de Khammouane. Le savoir faire ardéchois en la matière serait transféré sous la forme d'un échange d'expérience des grottes de la Madeleine, Grotte de St Marcel, Grand Site d'Orgnac, et de la gestion d'un espace naturel protégé par le SGGG.

Les actions en cours concernent le renforcement des projets pédagogiques (séjours 2 jours, projet à l'année), qui ont connu un grand succès en 2013, ainsi que la préparation technique et budgétaire des campagnes de fouilles à la maladrerie des Templiers grâce au fort investissement du Conseil Général du Gard.

Le Projet d'Opération Grand Site du Pont d'Arc visant à requalifier le site se poursuit notamment via la concertation avec les riverains et usagers socio-économiques du secteur. Un projet de cahier de recommandations architecturales est en cours.

**E) – Le point sur les fuites à la toiture de l'école – Le maire**

Suite à la rencontre sur place entre le maire, M. ARCHAMBAULT, l'architecte MICHEL, la Sté PIERREFEU et le responsable des services techniques municipaux Didier Raoux en ce qui concerne les fuites sur le toit de l'école construit il y a 20 ans, il a été constaté que l'ouvrage initial avait été réalisé en flexoutaile posé sur des plaques

« *Quelle chose merveilleuse serait la société des hommes, si chacun mettait son bois au feu, au lieu de pleurnicher sur des cendres* » (Alain)

Hôtel de ville – Place Léopold Chiron – 07700 – SAINT-MARTIN-D'ARDECHE - Tel : 04.75.04.66.33 – Fax : 04.75.98.71.38

Site : [www.saintmartindardeche.fr](http://www.saintmartindardeche.fr)

e-mail : [ma-stmda@inforoutes-ardeche.fr](mailto:ma-stmda@inforoutes-ardeche.fr)

bois jointives genre panneaux CTBX, que les plaques sont partiellement recouvertes de tuiles et complètement dégradées par le vieillissement, les UV et présente de nombreux trous avec parfois des zones où la plaque a complètement disparue. De ce fait l'eau s'écoule sous la couverture en de multiples points de taille réduite, ruisselle sur les panneaux bois ou l'isolant pare vapeur et ressort en bas de pente. En bord de route le bois en bas de pente est fortement dégradé et à changer, côté cour de l'école, le bois en bas de pente correspond à l'extension galerie couverte réalisée il y a 3 ans et l'eau s'écoule dans les bords de la galerie à l'intérieur de celle-ci.

Il y a environ 200m<sup>2</sup> de toiture à refaire avant que le toit ne soit encore plus détérioré et que l'eau s'écoule alors dans les classes. La dépense devrait s'élever aux alentours de 8.000 €, à programmer dans les mois qui viennent.

Le Conseil demande à ce que les travaux soient rapidement réalisés afin de stopper la dégradation de ce toit, le maire avec Daniel Archambault s'engageant à faire réaliser des devis dans les meilleurs délais.

#### **F) – Le point sur l'exercice de sécurité nucléaire dans les écoles du 7 novembre 2013 – Le maire**

Le Préfet de la Drôme a ordonné aux services de l'Etat de mettre en œuvre le jeudi 7 novembre 2013 un exercice de mise en sûreté nucléaire autour du site du Tricastin. Cet exercice à vocation interministérielle implique donc la participation de tous les services y compris éducation nationale et collectivités territoriales sur un rayon de 30 kms autour de la centrale (rayon agrandi suite à l'expérience de Fukushima).

Une réunion d'information et de préparation est programmée au collège du Laoul le 15 octobre à 10h à laquelle sont invités les maires et directeurs d'établissements des communes concernées. Le but de cet exercice sera essentiellement de tester les PPMS de chaque établissement, vérifier la réalité des noms et téléphones des personnes inscrites sur ces plans, la proximité des médicaments des enfants sous PAI.

Cet exercice sera également doublé de la campagne quinquennale régionale sur les risques industriels.

***Les familles ne sont absolument pas concernées par cet exercice qui devrait durer seulement 1 heure en cours de matinée.***

#### **G) - le point sur la mise en place du transport local Spécifique par la Communauté de Communes DRAGA – Le maire**

Le maire rappelle la prise de délibération de la CC DRAGA en faveur du Transport Local spécifique pour une ligne :

St Martin / Saint Just le samedi matin y compris les jours fériés

St Martin / Bourg Saint Andéol le mercredi matin y compris les jours fériés

Que le prix du ticket de transport est de 1,50€ l'aller et 3,00 € l'aller retour

Qu'une période de 6 mois à l'essai sera mise en place dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014 (théoriquement) à l'issue de laquelle les lignes et horaires seront ou non pérennisés selon leurs taux de fréquentation.

#### **H) – Le point sur le contrôle des documents budgétaires – Michel Laly**

Le maire expose qu'en date du 10 octobre il avait été reçu en mairie un courrier du bureau des collectivités locales de la Préfecture signalant que sur l'affectation des résultats de l'exercice 2012 du compte administratif et d'autre part le reversement des excédents des budgets annexes SPIC au budget principal ces opérations avaient été réalisées avec quelques manquements aux obligations règlementaires.

Michel Laly explique que :

- En ce qui concerne l'affectation des résultats du compte administratif de l'exercice 2012, chacun autour de cette table était au courant de l'obligation qui était faite d'affecter totalement le résultat aux investissements et de ne pas faire de répartition, hors pour équilibrer le budget assainissement nous lui avons voté l'affectation d'une somme de 40.000€ alors que ce budget annexe doit s'équilibrer avec la participation des taxes, ce qui paraît impossible tellement le montant de la taxe de raccordement devrait être multiplié ;

- En ce qui concerne les budgets annexes SPIC (horodateurs/plages, débarcadère et camping municipal), Michel LALY rappelle que depuis 3 ans déjà le maire et lui-même avait avisé le conseil qu'il était interdit de reverser les excédents de ces budgets au budget général, que la pratique, depuis des années, était courante sur le territoire national, que Madame l'Inspecteur Divisionnaires du Trésor de Bourg Saint Andéol nous avait averti de cette non possibilité et que n'étant pas service contrôleur elle ne pouvait que nous signaler le fait sans nous l'interdire, mais que c'était la première fois que les services de la Préfecture nous saisissaient à ce sujet, et Michel Laly de rappeler que cette non possibilité de reversement était revenue sur le tapis lorsqu'il avait été question de choisir ou non le camping pour implanté le nouvel EHPAD.

Le maire indique qu'il est donc urgent de développer une autre stratégie pour les budgets 2014, quelque soit la municipalité qui devra les mettre en œuvre, en optant pour le règlement classique à savoir un seul budget annexe obligatoire celui de l'assainissement, les autres budgets annexes revenant dans le budget général commune.

A cette fin Michel LALY prendra contact avec la responsable des finances de la communauté des communes DRAGA afin de pouvoir mettre en place une procédure réglementaire avant la fin de l'année 2013.

Les services préfectoraux, se sont dits également à notre disposition pour tout renseignement complémentaire sur ce dossier tout en nous demandant de tenir compte de l'ensemble de ces obligations réglementaires lors des prochaines décisions budgétaires de la commune.

#### **l) – Le point sur le dernier CA CCAS et la mise en vente du bâtiment sur le Bon Coin– le maire et Michel Laly**

Convoqué pour le 8 octobre le CA CCAS EHPAD n'avait pas pu se tenir faute de quorum et avait donc été convoqué de nouveau avec le même ordre du jour pour le mardi 15 octobre à 17h en présence du Directeur et de Madame l'Inspecteur Divisionnaire du Trésor de Bourg Saint Andéol.

Monsieur Laly énonce qu'à l'ordre du jour figurait le point d'étape sur le projet d'EHPAD neuf et qu'il avait été constaté un ralentissement dans l'engagement de la commune de Saint Marcel à acquérir le terrain pour cette implantation mais qu'une réunion entre le maire de St Marcel et ses adjoints avec le maire de St Martin et le directeur de l'EHPAD devrait avoir lieu le 23 octobre ; à suivre de près si l'on veut tenir le timing entendu avec le conseil général et les subventions régionales 2015.

Fut aussi évoqué le problème de mise en sécurité de la résidence entraînant des frais importants et des décisions modificatives ont été prises sur l'exercice 2013 avant de voter le budget 2014 qualifié de budget d'attente avec la création de trois emplois d'avenir pour le renforcement du personnel notamment pour les weekends et l'espoir de la résorption définitive du déficit chronique de la section hébergement.

Enfin un régime indemnitaire des personnels plus équitable et moins soumis à fluctuations interprétatives a été voté en remplacement les délibérations antérieures.

#### ***La question est ensuite posée au maire sur la « parution surprise » sur le site internet Le Bon Coin de la mise en vente du bâtiment de la Résidence par une agence immobilière lyonnaise.***

Le maire rappelle que dans le cadre de la commission Saint Martin 2020 mise en place pour définir l'avenir de l'EHPAD et de son implantation avait été rejeté l'implantation sur une partie du camping municipal, rejeté le rachat d'un terrain de 7.000m<sup>2</sup> à hauteur de 500.000<sup>e</sup> pour une nouvelle implantation et acté la délocalisation de l'EHPAD sur Saint Marcel cette commune ayant depuis plus de 2 ans le projet de construire des foyers logements et peut être un EHPAD sur un terrain dont elle devrait se porter acquéreur.

La commission avait fixé différentes tâches et notamment parmi l'une des pistes à explorer figurait la vente du bâtiment, plusieurs personnes étant chargées d'explorer cette piste seule l'une d'entre elles avait eu un réel contact avec une agence qui s'était déplacée en février 2013 pour voir le bâtiment et avait demandé par la suite les plans et divers renseignements.

Cette agence, sans que la mairie en soit informée, à utiliser le site Le Bon coin pour faire paraître une annonce.

« *Quelle chose merveilleuse serait la société des hommes, si chacun mettait son bois au feu, au lieu de pleurnicher sur des cendres* » (Alain)

Hôtel de ville – Place Léopold Chiron – 07700 – SAINT-MARTIN-D'ARDECHE - Tel : 04.75.04.66.33 – Fax : 04.75.98.71.38

Site : [www.saintmartindardeche.fr](http://www.saintmartindardeche.fr)

e-mail : [ma-stmda@inforoutes-ardeche.fr](mailto:ma-stmda@inforoutes-ardeche.fr)



Monsieur AUZAS tient à sensibiliser le conseil sur la maladresse de cette agence qui a pu mettre en émoi les personnels et résidents de la Résidence devant l'annonce de la mise en vente de leur outil et travail pour les uns et de leur lieu de résidence pour les autres.

Le maire tout en reconnaissant un certain manquement dans la communication qu'il tiendra à réparer en écrivant aux résidents et personnels pour les rassurer, tient à dire que la part de travail qui avait été confiée à certains membres de la commission, conformément aux engagements du Conseil Municipal et du CA CCAS avait été tenue et dans les temps car si le timing mis en place avec le Conseil général devait être respecté c'est bien dans ces créneaux que la mise en vente du bâtiment était programmée.

Mais, comme l'a souligné le maire, entre la mise en vente et la vente l'écart est important et le maire d'insister sur le fait que la mise en vente ne constituait pour personne une surprise, tant le personnel de l'établissement que les résidents étant depuis longtemps au courant de la destination de ce bâtiment, seule la parution, non maîtrisée, sur le Bon Coin constitue la surprise.

**Rien ne restant à l'ordre du jour, le maire lève la séance à 22 h.**

**A Saint Martin d'Ardèche, le 16 octobre 2013**

**Le Maire**

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Saint-Martin-d'Ardèche. The seal features a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text 'MAIRIE DE SAINT-MARTIN-D'ARDECHE'. A large, dark blue ink signature is written over the seal.

**Louis Jeannin**